

Autorisation d'entrées et sorties des élèves
Année 2022-2023

Identification de l'élève

Nom : Prénom :

Classe : Régime : Demi-Pensionnaire Externe (1)

Je soussigné(e),, représentant légal,
Choisis le régime ci-dessous (entourer le chiffre désiré) :

Choix à entourer	Couleur de la pastille collée sur le carnet de correspondance	Régime
1	BLANCHE	Mon enfant sera présent dans l'établissement de 08h00 à 17h00 , quel que soit son emploi du temps. Le choix de cette pastille implique <u>qu'aucune sortie ne sera autorisée, sauf cas exceptionnel</u> (CPE ou Direction)
2	ROUGE	Mon enfant pourra entrer dans l'établissement dès sa première heure de cours et pourra en sortir à partir de 16h00. Pour toute sortie anticipée (avant 16h), la présence d'un responsable légal est obligatoire.
3	VERTE	Mon enfant pourra entrer dans l'établissement à partir de sa première heure de cours et pourra en sortir dès la fin de son emploi du temps . Le choix de cette pastille implique que toute sortie de l'établissement se fera sous la responsabilité des représentants légaux.

(1) Pour les élèves externes, vous n'avez pas de choix de pastille à effectuer. Pour toute demande d'un régime particulier, veuillez l'effectuer par écrit à la CPE via le carnet de correspondance.

Les régimes de sorties des élèves ne seront plus traitées par courriel.

► Pour les élèves demi-pensionnaires, la prise du repas est **obligatoire** avant toute sortie à **14h00**.

Fait le

Signature(s) du.des parent(s)